

République et canton
de Genève



Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL

Législature 2015-2020

Séance du lundi 10 avril 2017
Procès-verbal

Présences :

Exécutif

M. Antoine BARDE	Maire	
Mme Caroline BENBASSAT	Adjointe	
M. Pascal WASSMER	Adjoint	

Bureau du Conseil municipal

Mme Anne LEBOISSARD	Président	
Mme Claudine HENTSCH	Vice-Présidente	
Mme Dominique LAZZARELLI	Secrétaire	

Conseillers municipaux

ALHANKO-BAUER Corinne		PORDES Anita	
BARBEZAT-FORNI Denyse		PULIDO Florence	
BERY Elisabeth		RANNI Roberta	
DECHEVRENS Pierre-Yves		RICCIUTI Giuseppe	
GAILLARD Philippe		SIMOS Mony	
GUBELMANN Yves		SOUCAS Alexandre	
JACQUIER Jérôme		THIERRIN Jean-Marc	
LINGJAERDE Pierre			

Public : 1 personne



ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 14 mars 2017.**
2. **Discussion et approbation de l'ordre du jour.**
3. **Communications du bureau.**
4. **Rapports des commissions :**

- ✚ Rapport de la commission « Urbanisme et constructions ». Séance du lundi 20 mars 2017. M. Philippe GAILLARD, Président.
- ✚ Rapport de la commission conjointe « Urbanisme et constructions » et « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ». Séance du mardi 4 avril 2017. M. Philippe GAILLARD ou M. Giuseppe RICCIUTI, Présidents.

5. Projets de délibérations :

- ✚ **Délibération N° 2015-2020 D-052a** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2017 de TTC 15'000 F – Rubrique 21.00.318.00 - Ecoles publiques « Prestations de tiers » pour la mise en conformité de la scène du groupe scolaire et amélioration de l'éclairage.
- ✚ **Délibération N° 2015-2020 D-052b** – Proposition du Maire relative à assortir de la clause d'urgence la délibération N° 2015-2020 D-052b, soit l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2017 de TTC 15'000 F – Rubrique 21.00.318.00 - Ecoles publiques « Prestations de tiers » pour la mise en conformité de la scène du groupe scolaire et amélioration de l'éclairage.
- ✚ **Délibération N° 2015-2020 D-053** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'études de TTC 600'000 F relatif à la mobilité et le stationnement, ainsi que la faisabilité de 3 parkings :
 1. *Parking couvert du Floris – Parcelle N° 4400 / Plan RF 26 - privée communale.*
 2. *Parking souterrain de la route cantonale d'Hermance – Parcelle N° 5616 / Plan RF 26 - DP Cantonal – en cours de cession à la commune d'Anières.*
 3. *Parking souterrain de la salle communale – Parcelle N° 5206 Plan RF 29 - privée communale.*
- ✚ **Délibération N° 2015-2020 D-054** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement estimé à TTC 1'100'000 F pour la rénovation et transformation du local du feu des pompiers sis parcelle N° 5572/RF 42 et création d'un hangar annexe pour les véhicules.
- ✚ **Délibération N° 2015-2020 D-055** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2017 de TTC 7'000 F – Rubrique 71.00.314.00 « Protection des eaux - Entretien des canalisations » - Pour la réparation par robotique du chemisage endommagé sur le collecteur N° 280-415-U, de la chambre N° 280 à la chambre N°422 au chemin de Bézaley.
- ✚ **Délibération N° 2015-2020 D-056** – Proposition du Maire relative à l'adoption du règlement visant à l'exploitation de systèmes de vidéosurveillance sur le territoire de la commune d'Anières.

6. **Projets de motions.**
7. **Projets de résolutions.**
8. **Présentation des comptes de l'Exercice 2016 par M. le Maire.**
9. **Proposition(s) du Maire et des Adjoints.**
10. **Communication(s) du Maire et des Adjoints.**
11. **Questions écrites ou orales.**



Mme la Présidente Anne LEBOISSARD ouvre la séance du 10 avril 2017 à 20h02 et souhaite la bienvenue à tous et au public.

Elle propose de passer au point 1 de l'ordre du jour.

Point 1

Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 14 mars 2017

Mme Mony SIMOS souhaite supprimer son intervention qui est notée à la page 5, 2^{ème} paragraphe, 2^{ème} phrase.

Mme la Présidente indique que si personne ne s'y oppose, cette phrase sera supprimée.

M. Pierre LINGJAERDE ajoute qu'à la page 5, le point est incomplet car il manque le motif de son intervention.

M. Pierre LINGJAERDE trouve également qu'en page 3, au point 2, il trouve que ce n'est pas utile de le mettre au PV.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS n'est pas d'accord. Il est important, pour mémoire, de laisser cette intervention au PV.

M. le Maire est plutôt d'avis de l'enlever.

Mme Claudine HENTSCH propose de laisser la phrase où il est indiqué qu'il faudrait discuter de ce sujet dans une commission.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente considère que ce procès-verbal est adopté, avec remerciements à son auteur.

Mme la Présidente propose de passer au point 2 de l'ordre du jour.

Point 2

Discussion et approbation de l'ordre du jour

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente propose de passer au point 3 de l'ordre du jour.

Point 3

Communications du bureau

Mme la Présidente informe des points suivants :

- Information du décès de la maman de M. Philippe GAILLARD.
- EPI (Etablissement publics pour l'intégration) – Organisation d'un grand goûter le samedi 29 avril 2017 de 14h.00 à 17h.00 autour du Carrousel des Fables au Conservatoire et Jardin botaniques de Genève. S'annoncer à la secrétaire du CM.
- Invitation aux tournois des élus GE 2017. Football et pétanque. Le dimanche 11 juin 2017 au Centre sportif de Vessy dès 8h.00. S'annoncer à la secrétaire du CM.

Mme la Présidente propose de passer au point 4 de l'ordre du jour.



Point 4

Rapports des commissions.

- a. **Rapport de la commission « Urbanisme et constructions ». Séance du lundi 20 mars 2017. M. Philippe GAILLARD, Président.**

Mme la Présidente informe que ce rapport sera reporté à la prochaine séance.

- b. **Rapport de la commission conjointe « Urbanisme et constructions » et « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ». Séance du mardi 4 avril 2017. M. Philippe GAILLARD ou M. Giuseppe RICCIUTI, Présidents.**

Mme la Présidente passe la parole à M. Gisueppe RICCIUTTI qui donne lecture du rapport.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

Mme la Présidente remercie M. Giuseppe RICCIUTI.

Mme la Présidente propose de passer au point 5 de l'ordre du jour.

Point 5

Projet de délibérations.

DELIBERATIONS

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

- ✦ **Délibération N° 2015-2020 D-052a - Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2017 de TTC 15'000 F – Rubrique 21.00.318.00 - Ecoles publiques « Prestations de tiers » pour la mise en conformité de la scène du groupe scolaire et amélioration de l'éclairage.**

Vu le crédit budgétaire de TTC 96'110 F, rubrique 21.00.318.00 « Ecoles publiques – Prestations de tiers » voté dans le cadre de la délibération N° 45 du budget de fonctionnement 2017 par le Conseil municipal le 15 novembre 2017, approuvé par le Département Présidentiel le 15 décembre 2017, exécutoire à l'issue du délai référendaire le 16 janvier 2017 ;

Vu le rapport de la commission « Urbanisme et constructions » du lundi 20 mars 2017, lors de laquelle il a été émis un préavis favorable, à l'unanimité, pour l'ouverture de ce crédit budgétaire supplémentaire 2017 de 15'000 F visant à la mise en conformité de la scène du groupe scolaire et amélioration de l'éclairage et d'assortir la présente délibération de la clause d'urgence ;

Vu l'exposé des motifs joint à la présente délibération ;

Vu l'art. 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes (B 6 05) du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide par
15 oui (unanimité)**

1. D'accepter l'engagement des travaux visant à la mise en conformité de la scène du groupe scolaire et amélioration de l'éclairage.



2. D'ouvrir à M. le Maire un crédit budgétaire supplémentaire dans le budget de fonctionnement 2017, soit un montant de TTC 15'000 F dans la rubrique 21.00.318.00 « Ecoles publiques – Prestations de tiers ».
 3. De comptabiliser la dépense nette prévue à l'article 2 dans le compte de fonctionnement 2017 en dépense supplémentaire - Rubrique 21.00.318.00 – « Ecoles publiques – Prestations de tiers ».
 4. Ce crédit budgétaire supplémentaire devra être compensé par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.
-

M. le Maire indique que la clause d'urgence est demandée, afin de pouvoir effectuer les travaux avant l'été.

✚ **Délibération N° 2015-2020 D-052b - Proposition du Maire relative à assortir de la clause d'urgence la délibération N° 2015-2020 D-052a, soit l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2017 de TTC 15'000 F – Rubrique 21.00.318.00 - Ecoles publiques « Prestations de tiers » pour la mise en conformité de la scène du groupe scolaire et amélioration de l'éclairage.**

Vu l'exposé des motifs de la délibération N° 2015-2020 D-052a ;

Vu le rapport de la commission « Urbanisme et constructions » du 20 mars 2017, lors de laquelle il a été émis un préavis favorable pour l'ouverture du crédit budgétaire supplémentaire 2017 de TTC 15'000 F – Rubrique 21.00.318.00 - Ecoles publiques « Prestations de tiers » pour la mise en conformité de la scène du groupe scolaire et amélioration de l'éclairage et de l'assortir de la clause d'urgence ;

Conformément aux art. 32 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 – B 6 05 – et 70 de la constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012 – A 2 00 ;

Sur proposition du Maire,

**Le Conseil municipal
décide par
16 oui (unanimité)
(vote à la majorité qualifiée – La Présidente vote)**

De munir de la clause d'urgence la délibération N° 2015-2020 D-052a, soit l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2017 de TTC 15'000 F – Rubrique 21.00.318.00 - Ecoles publiques « Prestations de tiers » pour la mise en conformité de la scène du groupe scolaire et amélioration de l'éclairage, vu que son exécution ne souffre d'aucun retard dû à un référendum.

✚ **Délibération N° 2015-2020 D-053 - Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'études de TTC 600'000 F relatif à la mobilité et le stationnement, ainsi que la faisabilité de 3 parkings :**

1. *Parking couvert du Floris – Parcelle N° 4400 / Plan RF 26 - privée communale.*
2. *Parking souterrain de la route cantonale d'Hermance – Parcelle N° 5616 / Plan RF 26 - DP Cantonal – en cours de cession à la commune d'Anières.*
3. *Parking souterrain de la salle communale – Parcelle N° 5206 / Plan RF 29 - privée communale.*

Vu l'article 30, alinéa 1 lettre e) de la loi sur l'administration des communes B 6 05 du 13 avril 1984 ;

Vu la volonté des Autorités d'Anières d'améliorer la mobilité et le stationnement sur son territoire ;



Vu la présentation du dossier aux commissions conjointes « Assainissement, routes, sécurité, développement durable », « Urbanisme et constructions » lors de sa séance du mardi 4 avril 2017, lors de laquelle il a été émis un préavis favorable, à l'unanimité, d'ouvrir un crédit d'engagement de TTC 600'000 F pour une étude relative à la mobilité et le stationnement, ainsi que la faisabilité de 3 parkings;

Vu l'exposé des motifs relatif à la présente délibération ;

Sur proposition du Maire,

**Le Conseil municipal
décide par
15 oui (unanimité)**

1. D'accepter l'engagement d'une étude relative à la mobilité et le stationnement, ainsi que la faisabilité de 3 parkings :
 1. Parking couvert du Floris – Parcelle N° 4400 / Plan RF 26 - privée communale.
 2. Parking souterrain de la route cantonale d'Hermance – Parcelle N° 5616 / Plan RF 26 - DP Cantonal – en cours de cession à la commune d'Anières.
 3. Parking souterrain de la salle communale – Parcelle N° 5206 / Plan RF 29 - privée communale.
2. D'ouvrir à M. le Maire un crédit d'engagement de TTC 600'000 F.
3. D'autoriser le prélèvement de cette somme sur les fonds propres de la Commune.
4. De comptabiliser ce crédit d'engagement dans le compte des investissements puis de le porter au bilan de la commune d'Anières, dans le patrimoine financier.

Mme Claudine HENTSCH fait part de la position du groupe Ensemble Pour Anières - EPA :

« Tout d'abord nous tenons à reconnaître l'utilité d'une compagnie municipale de pompiers volontaires et relevons l'engagement et la disponibilité de celle d'Anières auprès de la population, que ce soit lors des interventions d'urgence ou pour leur présence aux diverses manifestations. Nous saisissons ici l'occasion de les remercier.

Au vu de leur vétusté, Ensemble pour Anières reconnaît également la nécessité de rénover les locaux de l'actuelle caserne, partant du principe que nos sapeurs-pompiers doivent pouvoir remplir leur fonction dans des conditions adaptées à leurs besoins.

Cependant, la fonction des sapeurs-pompiers volontaires va changer.

En effet, lors de sa séance du 8 février 2016, le comité de l'Association des Communes Genevoises a discuté du projet du concept opérationnel cantonal de défense incendie et secours. A cette occasion, il a été rappelé que ce projet faisait suite à un rapport d'audit établi en 2011 par la Cour des comptes, lequel avait mis en exergue que le concept de la défense incendie dans le canton de Genève était dépassé, le temps d'intervention ne correspondant pas aux normes fédérales exigées. En surplus, la Cour des comptes avait également pointé du doigt l'absence de mutualisation entre les communes s'agissant des compagnies de sapeurs-pompiers volontaires et recommandé une gouvernance et un financement intercommunaux.

La solution proposée consiste, dans les grandes lignes, en la création d'un groupement intercommunal, la constitution d'un seul corps de pompiers dans le canton réunissant les sapeurs-pompiers volontaires et professionnels sous un commandement unique et centralisé. A l'horizon 2030, l'objectif est de réduire de moitié les sapeurs-pompiers volontaires (de 1600 à 800) et d'augmenter leur temps de formation et de doubler le nombre des sapeurs-pompiers professionnels (de 165 à 300). Un comité ad hoc a été constitué afin d'affiner ces décisions.



C'est d'ailleurs, en raison de ce futur projet, qu'aucune nouvelle caserne ne peut être construite actuellement sur le canton, selon l'information confirmée par Monsieur l'Adjoint Pascal WASSMER lors du CM du 14 juin 2016.

D'un point de vue financier, il faut également relever que la participation forfaitaire des communes à la Ville de Genève pour les interventions effectuées en dehors de son territoire a été augmentée de CHF 800'000.- en 2017 pour être portée à CHF 13'550'000.- et sera augmentée à nouveau en 2018 de CHF 800'000.- .

Il faut donc se rendre à l'évidence que la fonction des sapeurs-pompiers volontaires va évoluer à court et à moyen terme.

Le groupe Ensemble Pour Anières est convaincu de la nécessité de rénover la caserne pour un montant estimé de CHF 382'500.- HT afin que les sapeurs-pompiers puissent disposer d'un bâtiment correspondant à leurs besoins et répondant aux normes énergétiques.

Séduit par l'idée que le projet soumis présente l'avantage de pouvoir être affecté facilement à une autre activité le jour où la décision de mutualiser les compagnies serait appliquée, nous trouverions même encore plus judicieux que la salle de réunion puisse être utilisée également par d'autres sociétés, selon le modèle du local du Clos des Noyers, car la commune manque aujourd'hui de locaux pour ses sociétés et ses habitants.

En revanche et :

Vu que d'après les informations obtenues de plusieurs sources concordantes disant que la situation actuelle des sapeurs-pompiers va évoluer,

Vu que l'agrandissement de la caserne tel que prévu ne permettra pas d'accueillir le matériel d'autres compagnies de sapeurs-pompiers en cas d'intercommunalité,

Vu que nous restons persuadés que le centre du village devrait être réservé à la construction de logements,

Vu que le dépôt de Chevrens a été aménagé spécifiquement pour le tonne-pompe en 2013 et ce, pour un montant de TTC 230'000 CHF selon la délibération N°21 du 30.10.2012,

Notre groupe s'oppose à la création d'un hangar annexe pour les véhicules dont le budget est estimé à CHF 425'250 HT afin de pouvoir ramener le tonne-pompe au centre du village.

Etant favorable au projet de rénovation du bâtiment servant actuellement de caserne, notre groupe a décidé de s'abstenir du vote de ce soir ».

M. l'Adjoint Pascal WASSMER répond qu'effectivement ce projet de réforme est prévu pour 2030 et qu'il a déjà été reporté plusieurs fois, également en raison du projet MPPL qui n'a pas vu le jour.

Il ajoute qu'aujourd'hui, le matériel se trouve à quatre lieux différents dans le village et que cela pose des problèmes au niveau du temps d'intervention.

M. l'Adjoint informe qu'il y a toujours la possibilité de réutiliser ce local du feu pour un autre service communal.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS intervient en expliquant le cas d'une voiture qui a brûlé samedi soir à Hermance.

Les pompiers de la Commune sont intervenus et le SIS est arrivé 10 minutes après. Pour lui, c'est trop d'attente. Il faut donc garder les pompiers volontaires et ne pas externaliser les casernes.

M. l'Adjoint Pascal WASSMER ajoute que le nombre de pompiers volontaires dans le futur est une estimation faite par le Service du feu. Il devrait être diminué de 50 % environ.



✦ **Délibération N° 2015-2020 D-054 - Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement estimé à TTC 1'100'000 F pour la rénovation et transformation du local du feu des pompiers sis parcelle N° 5572/RF 42 et création d'un hangar annexe pour les véhicules.**

Vu l'article 30, alinéa 1 lettre e) de la loi sur l'administration des communes B 6 05 du 13 avril 1984 ;

Vu la délibération N° 2015-2020 D – 035 du 14 juin 2016 « Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 50'000 F pour l'étude de la rénovation du local du feu, sis route de l'Hospice N° 6. Parcelle N° 5572 / RF 42 », votée à l'unanimité et exécutoire à l'issue du délai référendaire au 2.9.2016 ;

Vu le préavis favorable de l'avant-projet par le service de l'Office Cantonal de la Protection de la Population et des Affaires Militaires – OCPPAM) ;

Vu le préavis favorable de l'avant-projet par l'Etat-Major de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune d'Anières ;

Vu la présentation du dossier aux commissions conjointes « Assainissement, routes, sécurité, développement durable », « Urbanisme et constructions » lors de sa séance du mardi 4 avril 2017, lors de laquelle il a été émis un préavis favorable, à la majorité, d'ouvrir un crédit d'investissement estimé à TTC 1'100'000 F pour la rénovation et la transformation du local du feu des pompiers sis parcelle N° 5572/RF 42 et création d'un hangar annexe pour les véhicules ;

Vu l'exposé des motifs relatif à la présente délibération ;

Sous réserve de l'autorisation de construire ;

Sur proposition du Maire,

**Le Conseil municipal
décide par
12 oui (majorité) - 0 non, 3 abstentions**

1. D'accepter l'engagement des travaux visant à la rénovation et transformation du bâtiment des pompiers sis parcelle N° 5572/RF 42 et création d'un hangar annexe pour les véhicules.
 2. D'ouvrir à M. le Maire un crédit d'investissement de TTC 1'100'000 F, auquel il convient d'ajouter le crédit d'étude de TTC 50'000 F selon la délibération N° 2015-2020 D – 035 du 14 juin 2016 « Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 50'000 F pour l'étude de la rénovation du local du feu, sis route de l'Hospice N° 6. Parcelle N° 5572 / RF 42 », votée à l'unanimité et exécutoire à l'issue du délai référendaire au 2.9.2016.
 3. D'autoriser le prélèvement de cette somme sur les fonds propres de la Commune.
 4. De comptabiliser ce crédit d'engagement dans le compte des investissements puis de le porter au bilan de la commune d'Anières, dans le patrimoine administratif.
 5. D'amortir la dépense nette au moyen de 30 annuités, qui figureront au budget de fonctionnement dès 2018 – sous rubrique 14.00.331.00.
-



✦ **Délibération N° 2015-2020 D-055 - Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2017 de TTC 7'000 F – Rubrique 71.00.314.00 « Protection des eaux – Entretien des canalisations » - Pour la réparation par robotique du chemisage endommagé sur le collecteur N° 280-415-U, de la chambre N° 280 à la chambre N° 422 au chemin de Bézaley**

Vu le crédit budgétaire de TTC 70'500 F, rubrique 71.00.314.00 « Protection des eaux - Entretien canalisations » voté dans le cadre de la délibération N° 45 du budget de fonctionnement 2017 par le Conseil municipal le 15 novembre 2017, approuvé par le Département Présidentiel le 15 décembre 2017, exécutoire à l'issue du délai référendaire le 16 janvier 2017 ;

Vu le rapport de la commission conjointe « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » du mardi 4 avril 2017, lors de laquelle il a été émis un préavis favorable, à l'unanimité, pour l'ouverture de ce crédit budgétaire supplémentaire 2017 de 7'000 F visant à la réparation par robotique du chemisage endommagé sur le collecteur N° 280-415-U, de la chambre N° 280 à la chambre N° 422 au chemin de Bézaley ;

Vu l'exposé des motifs joint à la présente délibération définissant, entre autres, l'utilisation de ce crédit budgétaire supplémentaire 2017 de TTC 7'000 F ;

Vu l'art. 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes (B 6 05) du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide par
15 oui (unanimité)**

1. D'accepter l'engagement des réparations par robotique du chemisage endommagé sur le collecteur N° 280-415-U, de la chambre N° 280 à la chambre N° 422 au chemin de Bézaley.
2. D'ouvrir à M. le Maire un crédit budgétaire supplémentaire dans le budget de fonctionnement 2017, soit un montant de TTC 7'000 F dans la rubrique 71.00.314.00 « Protection des eaux – Entretien des canalisations ».
3. De comptabiliser la dépense nette prévue à l'article 2 dans le compte de fonctionnement 2017 en dépense supplémentaire - Rubrique 71.00.314.00 – « Protection des eaux - Entretien des canalisations ».
4. Ce crédit budgétaire supplémentaire devra être compensé par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

✦ **Délibération N° 2015-2020 D-056 - Proposition du Maire relative à l'adoption du règlement visant à l'exploitation de systèmes de vidéosurveillance sur le territoire de la commune d'Anières – LC 02 421**

Vu l'exposé des motifs ;

Vu le rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » du 4 avril 2017, lors de laquelle il a été émis un préavis favorable, à l'unanimité, sur la proposition du règlement visant à l'exploitation de systèmes de vidéosurveillance sur le territoire de la commune d'Anières – LC 02 421 ;

Conformément à la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001 (LIPAD) ;

Conformément à l'art. 30, al. 2 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 (B 6 05) ;



Sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide par
15 oui (unanimité)**

1. D'adopter le règlement relatif à l'installation et à l'exploitation de systèmes de vidéosurveillance, LC 02 421, tel qu'il figure dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.
 2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'échéance du délai référendaire.
-

Mme la Présidente passe au point 6 de l'ordre du jour.

**Point 6
Projets de motions.**

Mme la Présidente indique qu'il n'y a pas de projet de motion ce jour.

Mme la Présidente passe au point 7 de l'ordre du jour.

**Point 7
Projets de résolutions.**

Mme la Présidente indique qu'il n'y a pas de projet de résolution ce jour.

Mme la Présidente passe au point 8 de l'ordre du jour.

**Point 8
Présentation des comptes de l'Exercice 2016 par M. le Maire**

 **La Présentation PowerPoint sera annexée au présent procès-verbal.**

Après avoir répondu aux questions, Mme la Présidente propose de passer au vote pour le renvoi en commission des finances.

Le renvoi du projet des comptes de l'Exercice 2016 à la commission des finances du lundi 24 avril 2017 est accepté à l'unanimité.

Mme la Présidente passe au point 9 de l'ordre du jour.

**Point 9
Propositions du Maire et des Adjoints**

Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire Antoine BARDE.

Audiovisuel salle du Conseil municipal

M. le Maire Antoine BARDE indique qu'il y a des problèmes avec le matériel audiovisuel de la salle du Conseil municipal et il propose de renvoyer ce point à la commission des finances, afin de trouver une solution.

Le renvoi en commission des Finances est accepté à l'unanimité.



Floris

M. le Maire souhaite avoir une discussion générale sur l'avenir du Floris et souhaite renvoyer ce point à la commission de l'urbanisme.

Le renvoi en commission « Urbanisme et constructions » est accepté à l'unanimité.

Mme la Présidente passe la parole à Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT.

Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT indique qu'elle n'a pas de propositions à faire.

Mme la Présidente passe la parole à M. l'Adjoint Pascal WASSMER.

M. l'Adjoint Pascal WASSMER souhaite renvoyer en commission Assainissement route, sécurité, développement durable le rehaussement du poste de police de la Pallanterie afin d'y créer un poste APM. Il rappelle que le poste APM est actuellement à Vézenaz et qu'à la suite d'engagements d'agents, le poste devient trop petit. Il ajoute qu'avec les nouvelles prérogatives, ils sont obligés de construire des cellules. Il s'agit d'une collaboration avec Choulex, Corsier, Gy, Hermance, Meinier, Cologny et Collonge-Bellerive et que l'idée serait de tout regrouper à la Pallanterie et d'avoir un guichet commun.

Le renvoi en commission « Assainissement, route, sécurité, développement durable » est accepté à l'unanimité.

Mme la Présidente passe au point 11 de l'ordre du jour.

<u>Point 10</u> Communications du Maire des Adjoints

Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire Antoine BARDE.

M. le Maire indique qu'il n'a pas de communication à faire.

Mme la Présidente passe la parole à Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT.

Mme l'Adjointe informe que les travaux à Morgins ont commencé ce jour. Ils ont vidé tout le bâtiment. Jusqu'au 24 avril, il y aura les travaux de désamiantage.

Mme la Présidente passe la parole à M. l'Adjoint Pascal WASSMER.

M. l'Adjoint indique qu'il n'a pas de communication à faire.

Mme la Présidente passe au point 11 de l'ordre du jour.

<u>Point 11</u> Questions écrites ou orales
--

La parole n'étant pas demandée, la séance est levée à 21h06.

La Présidente du Conseil municipal :

Un Conseiller municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :

Annexes mentionnées